

THIL SUR ARROUX

CALENDRIER 2019

A compter du 1^{er} janvier 2019, la collecte des ordures ménagères aura lieu tous **les MERCREDIS** à partir de 5h00 sauf les jours fériés.

En raison des mercredis 1^{er} mai, 8 mai et 25 décembre fériés, la collecte des ordures ménagères aura lieu :

Mardi 30 avril 2019 Mardi 7 mai 2019 Mardi 24 décembre 2019

Rappel tous les bacs ou sacs doivent être sortis la veille du jour de collecte après 19h00.

Le passage de l'association Emmaüs pour la collecte des encombrants (mobilier et objets ménagers) aura lieu :

Mardi 23 avril 2019 A partir de 7h30

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire <u>1 semaine avant la date de passage de l'association</u> auprès des Services Techniques du Grand Autunois Morvan - 03 85 86 64 65.



DANS LA BORNE BLEUE

Journaux - magazines - papier











DANS LA BORNE JAUNE

Bouteilles et flacons plastiques











Petits cartons et briques alimentaires







Boîtes de conserve, canettes et aérosols









DANS LA BORNE VERTE







Sans bouchon ni capsule

EN VRAC DANS LES BORNES



THIL SUR ARROUX

Les habitants ont accès à l'ensemble des déchèteries communautaires.

Pour la commune de Thil sur Arroux, la déchèterie la plus proche se situe à :

Déchèterie La Perrière - Etang Sur Arroux

| HORAIRE D'OUVERTURE | | Déchete essentée |
|--|--|--|
| du 1er avril au 30 septembre | du 1er octobre au 31 mars | Déchets acceptés |
| Lundi et mercredi de 14h30 à 18h Mardi de 9h à 12h30 Vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h | Lundi et mercredi de 14h00 à 17h30 Mardi de 9h à 12h30 Vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30 | - Déchets ménagers non recyclables - Déchets verts (tonte de pelouse, branchages,) - Ferraille - Gravats - Cartons - Vêtements - Déchets ménagers recyclables (verre, emballages ménagers, papier, journaux) - Huile de friture / Huile de vidange - Batteries / piles - Cartouches d'impression usagées - Déchets diffus spécifiques (peintures, phytos,) - Radiographies - DEEE - Bois - Mobilier - Capsules Nespresso |